$A_{59/769}$ - $S_{2005/212}$ **Nations Unies** 



Distr. générale 6 avril 2005

Original: français

Assemblée générale Cinquante-neuvième session Point 66 h) de l'ordre du jour Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Conseil de sécurité Soixantième année

# Lettre datée du 5 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité sur sa vingt-deuxième réunion ministérielle, qui s'est tenue du 14 au 18 mars 2005, à Brazzaville, en République du Congo (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 66 h) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Basile Ikouebe

Annexe à la lettre datée du 5 avril 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur sa vingt-deuxième réunion ministérielle

Brazzaville, 14-18 mars 2005

#### A. Introduction

La vingt-deuxième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 14 au 18 mars 2005.

Tous les États membres ont pris part à cette réunion, à savoir : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé et Principe et la République du Tchad.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par : M. Amadou Ouattara, représentant de la FAO en République du Congo;
- Le message du Président de l'Union africaine lu par M. Martin Bongo, représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine en République démocratique du Congo;
- Le message du Secrétaire général de la CEEAC, lu par S. E. M. Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Le discours d'ouverture a été prononcé par S. E. M. Isidore Mvouba, Premier Ministre de la République du Congo, chargé de la coordination de l'action du Gouvernement et des privatisations et le discours de clôture par S. E. M. Paul Mbot, Ministre de la sécurité et de l'ordre public.

### B. Déroulement des travaux

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

- I. Adoption de l'ordre du jour de la vingt-deuxième Réunion ministérielle
- II. Élection du Bureau
- III. Rapport du Bureau sortant par son président
- IV. Situation géopolitique et de sécurité dans les pays membres du Comité :

a) République du Burundi

- b) République centrafricaine
- c) République démocratique du Congo
- d) République du Tchad
- e) Situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda
- f) Échange d'expériences sur la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des excombattants en Afrique centrale
- V. La menace du phénomène du mercenariat en Afrique centrale
- VI. Le rôle du Comité/CEEAC dans la promotion de la mise en œuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs
- VII. Présentation de l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire Bahr-El-Ghazal
- VIII. Contribution de l'Afrique centrale aux travaux de la deuxième Réunion biennale des États pour examiner l'exécution du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra à New York du 11 au 15 juillet 2005 : rapport par les pays membres du Comité, sur l'exécution du Programme d'activités prioritaires adopté à l'issue du Séminaire de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
- IX. Rapport sur les activités du Secrétariat de la CEEAC dans les domaines de la paix et de la sécurité
- X. Rapport sur les activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale
- XI. Adoption du programme de travail du Comité pour la période 2005-2006
- XII. Date et lieu de la prochaine réunion
- XIII. Divers
- XIV. Adoption du Rapport de la vingt-deuxième réunion ministérielle.

### II. Élection du Bureau

Le Comité a élu un Bureau composé des pays suivants :

Président : République du Congo

Premier Vice-Président : République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Deuxième Vice-Président : République du Rwanda

Rapporteur : République d'Angola

## III. Rapport du Bureau sortant par son président

Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Président du Bureau sortant sur les activités de celui-ci.

Il s'est félicité du dynamisme avec lequel le Bureau s'est acquitté de ses tâches et notamment de sa contribution active, en liaison avec le Secrétariat à la préparation et à l'organisation des vingt et unième et vingt-deuxième réunions ministérielles.

Le Comité a pris tout particulièrement note des recommandations faites par le Président du Bureau sortant au sujet de la nécessité de prévoir des services de traduction en langues espagnole et portugaise pour les prochaines réunions ministérielles.

Mandat a été donné au nouveau Bureau de mener les démarches appropriées en vue de l'obtention desdits services de traduction.

## IV. Situation géopolitique et de sécurité dans les pays membres du Comité

La situation en Afrique centrale et en particulier dans les pays concernés par cette revue de la situation géopolitique et en matière de sécurité, a connu des progrès significatifs par rapport aux années antérieures. Certes, ici et là, on déplore encore la résurgence d'affrontements armés, des tueries et des destructions de toutes sortes, des violations récurrentes des droits de l'homme et une situation humanitaire caractérisée par la précarité. Il reste que les processus de paix en cours dans la région semblent désormais avancer résolument vers un aboutissement que les peuples de la région et la communauté internationale appellent de tous leurs vœux : la tenue d'élections libres et démocratiques consacrant un partage du pouvoir entre les anciennes parties belligérantes ou à tout le moins un consensus national sur les conditions de l'exercice de celui-ci.

Cette évolution positive ne doit cependant pas faire oublier que les processus dont il s'agit demeurent fragiles et qu'il importe que les parties concernées, les autres pays de la sous région et la communauté internationale redoublent d'efforts pour que les armes se taisent définitivement et qu'une ère nouvelle s'ouvre pour des pays et des peuples trop longtemps meurtris par le fléau de la guerre.

Le Comité a lancé un appel dans ce sens. Il a également exhorté la sous-région à s'impliquer de manière plus forte dans le règlement des conflits qui la déchirent et dans l'appui aux différents processus de paix en cours.

Le Comité condamne toutes ces formes de violences perpétrées à l'endroit des femmes et des enfants et recommande le renforcement des mécanismes de sanctions des responsables des violations des droits des femmes et des enfants dans les situations de conflit et post-conflit. Ce, conformément au plan d'action sur la protection des femmes et des enfants adopté lors de la conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés tenue à Kinshasa du 14 au 16 novembre 2001.

### a) République du Burundi

Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Burundi, notamment :

- La décision prise par la majorité des partis burundais de prolonger de manière pacifique la période de transition afin de permettre l'adoption de la constitution et l'organisation des élections dans de bonnes conditions;
- L'acceptation et l'adoption par les principaux partis d'un calendrier électoral et de textes de lois régissant des questions politiques essentielles;
- L'adoption à une écrasante majorité, par référendum, d'une constitution posttransition;
- L'amélioration générale de la situation militaire, avec notamment la création de brigades mixtes de sécurité intégrant les Forces armées burundaises et les ex-combattants des mouvements politiques armés;
- Le démarrage du programme de désarmement et de démobilisation des excombattants.

Le Comité s'est déclaré néanmoins profondément préoccupé par la dégradation de la situation en matière de sécurité, avec notamment l'augmentation de la criminalité en milieu urbain et en milieu rural, la persistance des tueries, la multiplication des exactions commises par les ex-combattants, la prolifération des armes légères, etc.

Il a condamné l'entêtement du PALIPEHUTU-FNL à demeurer à l'écart du processus de paix, à continuer à entretenir conjointement avec les Interahamwe, l'insécurité et à poursuivre ses attaques, malgré les efforts consentis par le Gouvernement de transition et la communauté internationale. Il a notamment condamné le massacre sélectif des congolais Banyamulenge, le 13 août 2004 au camp de transit de Gatumba.

Le Comité s'est inquiété du manque de ressources financières adéquates pour la mise en œuvre effective du processus de DDR, dont le retard risque de compromettre l'ensemble du processus de paix.

Il a lancé un appel:

- Au PALIPEHUTU-FNL à signer, sans délai, un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement de transition du Burundi et à rejoindre le processus de paix initié et en cours dans le cadre de l'Accord d'Arusha;
- À tous les partis politiques burundais, à la communauté régionale et internationale pour qu'ils œuvrent ensemble en vue de créer les conditions favorables à l'organisation des différents scrutins qui s'annoncent, sans pression ni précipitation, notamment en mettant à la disposition du Gouvernement du Burundi des moyens financiers et matériels nécessaires;
- À la communauté internationale pour qu'elle apporte l'appui financier nécessaire au processus de DDR, dont la mise en œuvre effective et le succès conditionnent le retour à une paix durable au Burundi.

### b) République centrafricaine

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation en République centrafricaine avec notamment :

- L'adoption par le Conseil national de transition et le Gouvernement de transition d'importants textes tels que : le projet de constitution et le code électoral, le projet d'ordonnance relatif aux partis politiques et au statut de l'opposition, le projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle de transition, le projet d'ordonnance portant création du Haut Conseil de la communication et le projet d'ordonnance relatif à la liberté de la communication en République centrafricaine, ainsi que leur promulgation par le Président de la République;
- L'adoption par les parties centrafricaines, grâce à la médiation du Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, de l'Accord de Libreville du 22 janvier 2005 marqué par la redéfinition des compétences respectives de la Cour constitutionnelle de transition et de la Commission électorale mixte indépendante, l'élaboration d'un code de bonne conduite et la revalidation de l'essentiel des candidatures précédemment rejetées par la Cour;
- La mise en place le 14 septembre 2004, par les autorités centrafricaines de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants;
- La tenue le 13 mars 2005, dans le calme, du premier tour des élections présidentielles et législatives.

Le Comité s'est déclaré néanmoins gravement préoccupé par la précarité persistante de la situation en matière sécuritaire, marquée notamment par : des exactions et des exécutions sommaires imputables aux forces de l'ordre, la poursuite des braquages, des vols à main armée et des attaques des coupeurs de route.

Il a salué la détermination des autorités centrafricaines à réprimer systématiquement les abus commis par les forces de l'ordre et s'est félicité des efforts déployés par les forces de défense et de sécurité et la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour lutter contre l'insécurité sur l'ensemble du territoire.

#### Le Comité a lancé un appel :

- Aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et aux institutions financières internationales pour qu'ils accordent une attention particulière à la situation économique et financière de la République centrafricaine et lui apportent l'appui nécessaire;
- Aux États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à maintenir et renforcer, dans la mesure du possible, leurs efforts en faveur de la sécurisation du pays, notamment le désarmement général et complet et la restructuration des forces de défense et de sécurité;
- Aux autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la communauté internationale à contribuer aux efforts en cours pour garantir la sécurité en République centrafricaine.

### c) République démocratique du Congo

Le Comité s'est félicité des progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre du processus de transition et de l'amélioration des relations entre les différentes composantes et entités du Gouvernement de transition en République démocratique du Congo.

Il a salué le rôle joué à cet égard par la communauté internationale et en particulier Leurs Excellences MM. Thabo Mbeki, Denis Sassou Nguesso et El Hadj Omar Bongo Ondimba, respectivement Présidents de la République d'Afrique du Sud, de la République du Congo et de la République gabonaise.

Le Comité a également pris note de l'élaboration par le Gouvernement de transition d'un document d'engagement propre à assurer l'application effective de l'Accord global et inclusif, ainsi que de l'organisation par le Gouvernement, le Sénat, l'Assemblée nationale et la Commission électorale indépendante d'un séminaire interinstitutionnel qui a abouti à l'élaboration d'un chronogramme en huit points invitant les institutions concernées par le processus électoral à s'acquitter de certaines tâches spécifiques.

Il s'est néanmoins déclaré profondément préoccupé par la détérioration continue de la situation en matière de sécurité à l'est et dans le Nord Katanga, marquée notamment par :

- Les activités criminelles des milices dans l'Ituri, responsables du massacre à grande échelle de civils, de violences sexuelles, d'attaques répétées contre la Brigade de la MONUC en Ituri et de l'assassinat récent de neuf Casques bleus bangladais;
- La résurgence des tensions entre factions politiques dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu avec notamment : la reprise des affrontements entre groupes armés et l'exacerbation des tensions ethniques.

Le Comité a salué les mesures prises par le Gouvernement de transition en vue de l'amélioration des conditions de sécurité et de la répression des activités illégales et criminelles des responsables des milices.

Le Comité a salué les efforts de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et demandé aux Nations Unies de continuer à appuyer le processus de paix en cours dans ce pays.

Il a lancé un appel:

- Aux composantes et entités congolaises pour qu'elles consentent les efforts nécessaires pour surmonter la méfiance qui continue de faire obstacle à l'édification d'un pays vraiment unifié, parvenir à un réel partage du pouvoir et organiser les élections dans la transparence et sans violence;
- À l'ensemble de la classe politique de la République démocratique du Congo afin qu'elle se conforme strictement aux dispositions de l'Accord global et inclusif ainsi qu'à la Constitution de la transition;
- À la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts du Gouvernement de transition et du peuple congolais en matière de reconstruction, de réconciliation nationale et de préparation des élections.

### d) République du Tchad

Le Comité s'est félicité des efforts déployés par les autorités tchadiennes pour consolider le processus démocratique dans ce pays, notamment dans le cadre de la préparation des consultations pour le référendum et les élections locales prévues au courant de l'année 2005 et de la tenue en avril prochain des États généraux de l'armée.

Il a également salué la suppression des barrières de contrôle sur les axes routiers reliant la République du Tchad aux pays voisins.

Le Comité s'est néanmoins déclaré préoccupé par la réapparition du phénomène de l'insécurité et de la criminalité transfrontalières au Tchad, ainsi que de l'afflux de réfugiés dans ce pays qui résultent des conflits en cours dans certains pays voisins.

Il s'est félicité de la contribution des autorités tchadiennes aux efforts de consolidation de la paix et de la stabilité en République centrafricaine, ainsi qu'au précieux concours qu'elles ont apporté aux efforts destinés à ramener la paix et la sécurité dans la région du Darfour au Soudan et a exhorté les États membres à leur apporter tout l'appui nécessaire.

# e) Situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda

Le Comité a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la persistance des tensions et des incidents à la frontière entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda.

Il s'est en particulier inquiété de la présence des groupes armés rwandais dans l'est de la République démocratique du Congo, qui fait peser une menace permanente sur la sécurité de la population rwandaise des zones de frontières, de même que sur la population civile congolaise locale. Il a ajouté que la présence de ces groupes armés envenime les relations entre les divers groupes ethniques et éléments armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et ne cesse de susciter des tensions entre la République du Rwanda et la République démocratique du Congo.

Le Comité s'est néanmoins félicité des efforts déployés par les deux pays pour améliorer de façon pacifique et concertée, la situation sécuritaire à leur frontière commune et notamment :

- La signature le 22 septembre 2004 par les Ministres des affaires étrangères des deux pays, du mandat du mécanisme de vérification conjointe dans le cadre duquel les parties examinent ensemble les questions transfrontalières qui les concernent, y compris celle des ex-FAR/Interahamwe encore présents en République démocratique du Congo;
- La signature le 26 octobre 2004 entre la République du Rwanda, la République démocratique du Congo et l'Ouganda, d'un accord sur la sécurité régionale visant à un renforcement des relations entre les trois pays et des efforts tendant à éviter que leurs territoires ne servent plus de base aux combattants étrangers;
- La participation des deux pays à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre 2004 et au terme de laquelle a été

adoptée une déclaration affirmant la volonté collective des pays participants, d'instaurer une paix et une sécurité durables pour les États et les peuples de la région des Grands Lacs.

- La vérification du 14 décembre 2004 par le mécanisme de vérification des deux pays de la plainte officielle de la RDC du 29 novembre 2004 affirmant la présence de milliers de soldats rwandais dans les deux provinces du Nord et du Sud-Kivu depuis janvier 2004. L'équipe de vérification n'a pas confirmé la présence de soldats rwandais mais la population locale lui a signalé que les ex-FAR/Interahamwe étaient actifs dans la zone
- Le retrait par la République du Rwanda, le 19 décembre 2004 de sa menace du 23 novembre 2004 d'envoyer les troupes en RDC notant qu'il comptait sur la communauté internationale pour régler une fois pour toutes le problème des ex-FAR/Interahamwe encore présents en RDC. Le Gouvernement de transition de la RDC a quant à lui indiqué à plusieurs reprises son intention de les désarmer pour mettre fin à la seule source de tension entre les deux pays frères.

Le Comité a exhorté le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à accélérer la mise en œuvre de sa décision de Libreville en date du 10 janvier 2005 visant à la mise à disposition d'une force militaire en appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour le désarmement des ex-FAR/Interahamwe et autres forces négatives opérant à l'est de la République démocratique du Congo.

## Échange d'expériences sur la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants en Afrique centrale

À l'occasion des échanges d'expériences entre les délégations sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des excombattants en cours dans leurs pays respectifs, le Comité a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de l'insuffisance notoire des moyens financiers nécessaires au lancement ou à l'exécution effective desdits programmes dans les pays de la sous-région sortant de situations de conflit.

Il a estimé que les lenteurs excessives et les multiples distorsions enregistrées dans la mise en œuvre des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en raison de cette insuffisance de moyens financiers portent en germes des risques réels de reprise des affrontements et sont susceptibles d'hypothéquer les immenses efforts de restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans les pays concernés.

Le Comité a lancé un appel pressant :

- Aux pays membres sortant de situations de conflit pour qu'ils déploient les efforts nécessaires à la réalisation harmonieuse et effective des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants;
- À la communauté internationale et en particulier aux bailleurs de fonds pour qu'ils apportent aux pays concernés un appui conséquent pour leur permettre d'exécuter lesdits programmes dans les délais prévus.

# V. La menace du phénomène de mercenariat en Afrique centrale

Le Comité a écouté avec intérêt un exposé de la délégation de la République de Guinée équatoriale sur la tentative de déstabilisation de ses institutions par un groupe de mercenaires, dont ce pays a été victime l'année dernière.

Il a réitéré sa ferme condamnation de cette tentative de déstabilisation d'un de ses pays membres et s'est déclaré fortement préoccupé par la persistance de ce phénomène et par la menace qu'il continue à faire peser sur la sécurité et la stabilité des pays de la région.

Se félicitant de l'existence tant au niveau africain que mondial de textes juridiques interdisant et réprimant les activités des mercenaires et de leurs commanditaires, le Comité a exhorté ses membres à prendre les dispositions nécessaires à la mise en application effective desdits textes et à renforcer les mécanismes juridiques et sécuritaires nationaux destinés à lutter contre ce phénomène.

Le Comité a adopté une déclaration sur le mercenariat annexée au présent rapport.

# VI. Le rôle du Comité/CEEAC dans la promotion de la mise en œuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs

Le Comité s'est félicité de la participation active des pays membres de la CEEAC aux travaux préparatoires et au Sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs qui s'est tenu à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre 2004.

Il a salué l'adoption, à cette occasion, de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, par laquelle les chefs d'État des pays membres de la Conférence expriment leur détermination à faire de la région des Grands Lacs un espace de paix et de sécurité durable, de stabilité politique et sociale, de croissance, de coopération et de développement partagé.

Le Comité a pris note avec intérêt de ce que les objectifs de la Déclaration de Dar es-Salaam recoupent une part essentielle de ses préoccupations habituelles ainsi que celles de la CEEAC et a souligné la nécessité de l'harmonisation des activités du Comité et de la CEEAC avec les actions relatives à la mise en application de la Déclaration de Dar es-Salaam.

Il a souligné que le processus de Dar es-Salaam pouvait s'inspirer utilement de certaines initiatives entreprises tant au sein du Comité que de la CEEAC et a exhorté la CEEAC à s'impliquer plus activement dans la suite dudit processus et notamment dans la préparation du deuxième Sommet des chefs d'État de la Conférence prévu en novembre 2005 à Nairobi au Kenya.

Le Comité a adopté une déclaration relative à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, annexée au présent rapport.

## VII. Présentation de l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr-El-Ghazal 2005

Le Comité a pris note avec intérêt des informations fournies par la délégation tchadienne sur l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr-El-Ghazal 2005 qui se tiendra dans ce pays au mois de novembre 2005.

Il a exprimé sa préoccupation au sujet de la faiblesse des contributions enregistrées jusqu'alors et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs contributions afin de permettre la poursuite des travaux préparatoires et la tenue de l'exercice aux dates prévues.

VIII. Contribution de l'Afrique centrale aux travaux de la deuxième Réunion biennale des États pour examiner l'exécution du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra à New York du 11 au 15 juillet 2005 : rapport par les pays membres du Comité, sur l'exécution du Programme d'activités prioritaires adopté à l'issue du Séminaire de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action de l'ONU sur le commerce illicite des armes légères

Le Comité a pris note avec intérêt des rapports présentés par les pays membres, sur l'exécution du Programme d'activités prioritaires adopté à l'issue du Séminaire de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action de l'ONU sur le commerce illicite des armes légères, dans la perspective de la préparation de la deuxième Réunion biennale des États, qui se tiendra à New York du 11 au 15 juillet 2005, pour examiner l'exécution dudit programme.

Il s'est félicité des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la mise en œuvre aussi bien du programme d'activités prioritaires de Brazzaville que du Programme d'action de l'ONU en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et notamment :

- L'adoption de législations réprimant les infractions liées à la possession ou à la commercialisation illicite des armes légères;
- La création d'unités spécialisées dans la lutte contre le grand banditisme et le trafic illicite des armes légères et le renforcement des moyens mis à la dispositions des structures existantes;
- L'organisation par les forces de sécurité d'opérations de ramassage d'armes illégales, notamment dans les zones frontalières;

- La création de commissions nationales et la mise en place de points focaux nationaux chargés de coordonner la lutte contre le commerce illicite des armes légères,
- L'échange d'informations entre les services de sécurité de pays voisins et l'organisation d'actions conjointes aux frontières;
- L'organisation d'opérations de formation ou de sensibilisation sur les questions relatives à la prolifération et à la circulation illicite des armes légères;

Le Comité a exprimé sa préoccupation au sujet des difficultés qui continuent à hypothéquer les efforts des pays de la sous-région pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et notamment :

- La porosité des frontières qui favorise la circulation illicite des armes légères;
- Le manque d'équipements appropriés de détection et de personnel adéquatement formé;
- L'absence d'informations et de données exactes sur la nature et les quantités des armes en circulation;

Le Comité a exhorté les pays membres à prendre une part active à la Deuxième réunion biennale des États, qui se tiendra à New York du 11 au 15 juillet 2005;

Il a lancé un appel:

- Aux pays membres pour qu'ils redoublent d'efforts dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères au niveau national et sous-régional en mettant notamment l'accent sur la nécessité de l'harmonisation des législations des États:
- À la CEEAC pour qu'elle s'implique davantage dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicites armes légères et en particulier pour qu'elle lance des initiatives en matière d'harmonisation des législations des États membres:
- À la communauté internationale pour qu'elle apporte aux pays de la sousrégion l'appui nécessaire à une lutte efficace contre le commerce illicite des armes légères.

# IX. Rapport sur les activités du Secrétariat de la CEEAC dans les domaines de la paix et de la sécurité

Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Secrétariat général de la CEEAC sur ses activités dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Il s'est notamment félicité des actions menées par le Secrétariat général de la CEEAC concernant :

- La mise en place en cours de la Brigade régionale en attente et de l'état-major régional dont le siège sera provisoirement à Libreville jusqu'en 2007, dans le cadre de la mise en place de la Force africaine en attente;
- La préparation et le déroulement des réunions des chefs d'état-major généraux et du Conseil des ministres du COPAX;

- L'opérationnalisation du MARAC en cours d'exécution avec l'appui de l'Union européenne (4 millions d'euros);
- La réactivation de la cellule de coordination des actions de lutte contre la drogue et le blanchiment de l'argent de la drogue en Afrique centrale;
- L'appui à l'organisation des élections législatives et présidentielles du 13 mars 2005 en République centrafricaine et l'envoi des observateurs électoraux;
- La préparation de la réunion relative à la mise en place du Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale qui se tiendra à Malabo en mai 2005;
- La participation à la Conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

# X. Rapport sur les activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Directeur du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie sur les activités de celui-ci.

Il s'est félicité des activités du centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et notamment :

- L'organisation d'activités de formation destinées au renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et de démocratie en Afrique centrale;
- L'appui à la société civile et aux institutions de formation et de recherche;
- L'organisation de stages de perfectionnement en faveur de ressortissants des pays de la sous-région et des pays d'autres continents;

Se référant à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 11 novembre 2004 concernant le renforcement du Centre et à la réunion du Comité qui s'est tenue à Malabo en 2004, le Comité a :

- Félicité le Directeur du Centre et son équipe pour les tâches accomplies;
- Félicité également le Gouvernement du Cameroun pour sa contribution extrabudgétaire pour le renforcement du centre;
- Appelé les États membres à prendre les mesures nécessaires pour appuyer le Haut Commissariat aux droits de l'homme en réunissant des contributions extrabudgétaires pour les activités du centre.

# XI. Adoption du programme de travail du Comité pour la période 2005-2006

Le Comité a inscrit à son programme de travail pour la période 2005-2006, les activités suivantes :

 L'organisation des vingt-troisième et vingt-quatrième réunions ministérielles du Comité;

 L'organisation du Séminaire sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du Programme d'action prioritaire sur les armes légères adopté à Brazzaville.

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par l'insuffisance des ressources disponibles dans le fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités extrabudgétaires.

Il a lancé un appel pressant aux pays membres et aux bailleurs de fonds pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds d'affectation spéciale.

## XII. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa vingt-troisième réunion ministérielle à Brazzaville du 22 au 26 août 2005.

#### XIII. Divers

Le Comité a exhorté les pays membres à assouplir leur pratiques en matière de libre circulation des personnes, particulièrement à l'occasion de la tenue de ses réunions.

Le Comité a prévu d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-troisième réunion ministérielle, l'examen entre autres, des points suivants :

- La suite à donner à la Mission interdisciplinaire des Nations Unies qui s'est rendue en Afrique centrale en 2003;
- Les résultats de la deuxième Réunion biennale des États sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères;
- L'étude sur le MARAC;
- L'échange d'expériences sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants en Afrique centrale.

\* \* \*

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements à S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, au Gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour en République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 18 mars 2005

#### Annexe I

# Déclaration sur le phénomène de mercenariat en Afrique centrale

La vingt-deuxième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Brazzaville, République du Congo, du 14 au 18 mars 2005,

*Notant* avec amertume que le phénomène de mercenariat s'est implanté depuis longtemps en Afrique centrale et qu'il a sérieusement entravé la paix, la stabilité et le développement de la sous-région;

Rappelant la résolution 44/34 du 4 décembre 1989 (A/RES/44/34) des Nations Unies, ouvrant à la signature, à la ratification ou à l'adhésion, la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires;

Se référant à la Déclaration adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine au cours du Sommet qui s'est tenu du 6 au 8 juillet 2004 à Addis-Abeba et qui condamne les actes de mercenariat, notamment contre la Guinée équatoriale, le 7 mars 2004;

*Exprime* sa préoccupation face à la récurrence du phénomène de mercenariat et à ses conséquences sur la sécurité et la stabilité des pays d'Afrique centrale;

Félicite les Gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Angola et du Zimbabwe pour leur coopération avec la République de Guinée équatoriale qui a permis de déjouer cette tentative de déstabilisation;

*Invite* les États membres à intensifier les échanges d'informations et à adopter des législations appropriées contre le mercenariat;

Demande aux États membres de prendre des mesures conséquentes à travers une coopération effective de tous les États de la sous-région qui, une fois appliquées, auront pour effet de lutter contre le phénomène de mercenariat en Afrique centrale.

Fait à Brazzaville, le 18 mars 2005

#### Annexe II

## Déclaration relative à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs

La vingt-deuxième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Brazzaville su 14 au 18 mars 2005,

Considérant la Déclaration de Dar es-Salaam du 20 novembre 2004, en ses paragraphes 17 à 27 relatifs aux options politiques prioritaires et principes directeurs en matière de paix et de sécurité d'une part; 28 à 36 relatifs à la démocratie et la bonne gouvernance d'autre part;

Considérant que plus de la moitié des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies participent à la Conférence internationale sur les Grands Lacs;

Considérant le rôle de la CEEAC dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans ses États membres;

Se félicite des progrès enregistrés dans le processus de la Conférence internationale sur les Grands Lacs et notamment de la tenue fructueuse du premier Sommet des chefs d'État en novembre 2004 à Dar es-Salaam;

Encourage les États membres à prendre en considération les instruments juridiques existants dans le cadre de la CEEAC et d'en élargir la portée notamment le Pacte de non-agression et le Pacte d'assistance mutuelle;

Encourage la CEEAC à s'impliquer davantage dans la définition des projets, programmes d'action et protocoles qui seront adoptés et à cet effet, l'engage à convoquer une réunion de concertation dans les meilleurs délais entre les membres de la CEEAC appartenant au groupe des pays du champ et le Secrétariat général;

Fait siennes toutes les recommandations des chefs d'État et de gouvernement contenues dans la Déclaration de Dar es-Salaam et notamment celles consistant à faire de la région des Grands Lacs une « zone spécifique de reconstruction et de développement »;

Prie en conséquence la communauté internationale en général, les partenaires de développement de la région des Grands Lacs en particulier, d'accorder à cette région toute l'attention qu'elle mérite.

Fait à Brazzaville, le 18 mars 2005